

Comment entretenir les prairies humides pour les collectivités ?



Entretien des prairies humides par des chevaux, Rieux

Par le pâturage

Cette méthode appropriée pour la conservation des zones humides favorise l'hétérogénéité de la végétation, bloque la dynamique d'enfrichement et permet la juxtaposition de strates hautes, rases et piétinées. Cette mosaïque végétative est nécessaire au développement de communautés animales diversifiées (oiseaux, insectes...). Le pâturage peut être mis en œuvre avec différents objectifs : la production fourragère ou une gestion de l'espace avec pour finalité la préservation d'habitats ou d'espèces, l'amélioration de la biodiversité, l'entretien du cadre de vie... La charge animale sur la parcelle varie selon le choix des animaux (espèces et races). La collectivité peut passer une convention avec des propriétaires d'animaux ou faire l'acquisition d'un troupeau communal.

	BOVINS	EQUINS	OVINS
Morphologie générale	> Forte capacité de pénétration dans les végétations hautes et ligneuses > Risques d'impacts sur le sol des zones les plus fréquentées en cas de faible portance	> Assez bonne capacité de pénétration dans les végétations hautes (chevaux) > Moindre impact que les bovins sur la végétation et les sols	> Adaptation à de petites surfaces > Vulnérabilité face aux prédateurs et chiens errants > Peu d'impact sur le sol (faible portance)
Comportement alimentaire	> Alimentation diversifiée avec une bonne exploitation du milieu aboutissant à un pâturage homogène > Besoins en eau importants	> Alimentation moins diversifiée que les bovins aboutissant à un pâturage plus hétérogène > Besoins en eau importants	> Animaux très sélectifs avec risque de refus important et de surexploitation des zones appétentes > Très résistants à la sécheresse
Comportement social	> Animaux grégaires	> Animaux très grégaires ne supportant pas la solitude	> Comportement social variable selon la race

Par la fauche

La fauche permet le maintien d'un couvert végétal haut au printemps avec une intervention de préférence en fin d'été. Plus la date de fauche est tardive, plus la flore a le temps d'atteindre le stade de fructification nécessaire à sa reproduction. Ce couvert herbacé apporte aussi un abri aux petits mammifères, aux oiseaux... Les produits de coupe sont d'abord laissés sur le sol pour permettre notamment aux insectes de quitter la végétation coupée, aux amphibiens de trouver un autre couvert plus protecteur. L'exportation des produits de coupe quelques jours plus tard permet l'appauvrissement du sol en nutriments et favorise une flore diversifiée contrairement au broyage d'entretien.



Fauche tardive d'une prairie humide, vallée du Tohon à Questembert

Pour en savoir +

- Guide technique d'aménagement et de gestion des zones humides du Finistère et guide méthodologique « Inventaire des zones humides à l'échelle locale sur le département du Finistère », Conseil général du Finistère, 2012 et 2013.
- Guides techniques à l'usage des collectivités « Inventaire et préservation des zones humides dans les Plans Locaux d'Urbanisme » et « Une mare, un lavoir : une richesse pour la collectivité », Eau et Rivières de Bretagne, 2005 et 2006.
- Site Internet de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>
- Site Internet du Pôle-relais mares, zones humides intérieures et vallées alluviales : <http://www.pole-zhi.org/>
- Site Internet de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : <http://www.eau-loire-bretagne.fr/>

Crédits photos : CAUE du Morbihan



Aménagement des abords d'un bassin de retenue des eaux pluviales, Tihannic à Vannes

Les zones humides

Vers une meilleure intégration dans le projet urbain

Longtemps considérées comme dangereuses ou insalubres, les zones humides ont été fortement dégradées ou parfois détruites. D'une manière générale, elles ont régressé tant en surface qu'en qualité depuis des dizaines d'années, mais ce phénomène reste difficile à quantifier.

Pourtant, ces milieux naturels jouent un rôle essentiel dans le maintien des équilibres écologiques et rendent des services à la collectivité. Ils remplissent diverses fonctions leur conférant des valeurs biologiques, hydrologiques, économiques, patrimoniales, éducatives, sociologiques... Malheureusement, le rôle multifonctionnel et l'interdépendance des zones humides ont souvent été constatés et compris après leur destruction.

Marais, tourbières, prairies inondables, mares, étangs, forêts alluviales, lagunes, les zones humides constituent des habitats, des lieux de reproduction pour de nombreuses espèces animales et végétales. Leur préservation est donc indispensable pour permettre à une faune et à une flore abondantes, parfois originales voire rares de se maintenir.

Les zones humides conditionnent de nombreuses activités économiques comme la pêche, le tourisme... Elles participent au stockage et à la restitution progressive de grandes quantités d'eau en jouant le rôle d'éponge. Elles contribuent ainsi au maintien des débits des cours d'eau en période d'étiage et permettent également de diminuer l'intensité des inondations en retardant le ruissellement des eaux.

Ces zones de transition entre terre et eau sont des terres imprégnées ou recouvertes d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire dont la sauvegarde relève de l'intérêt général.

Cadre réglementaire

Dans leur grande majorité, les textes nationaux intéressant les zones humides figurent dans le code de l'environnement.

Les principaux textes fondateurs de la réglementation sont : la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, les arrêtés du 24 juin 2008 et du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides et la loi n°2010-788 ou loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

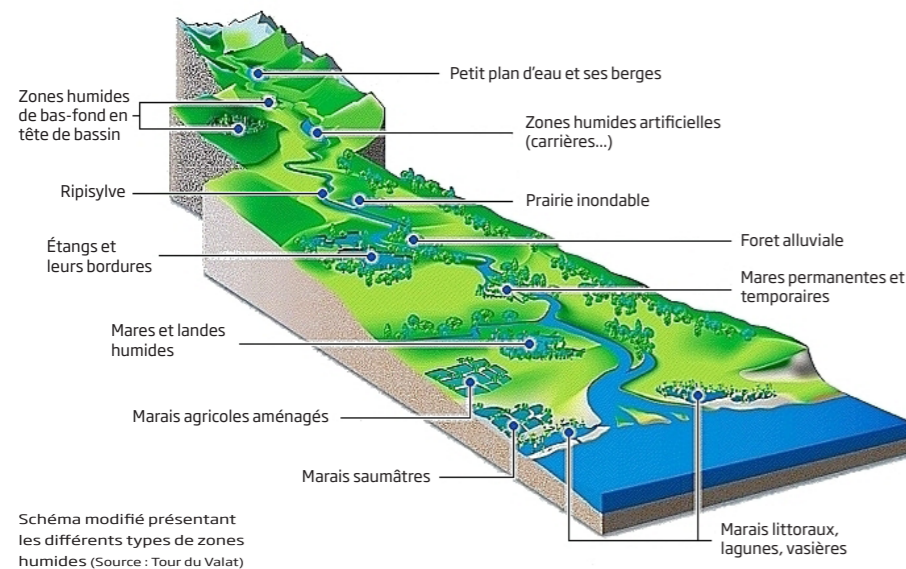
La loi sur l'eau de 1992 donne la définition des zones humides suivante : « Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

L'article L. 211-1-1 du code de l'environnement affirme le principe selon lequel la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Les modalités de protection et de restauration des zones humides sont fixées dans l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

Restaurer et valoriser la nature dans les bourgs

Quels sont les différents types de zones humides existants ?



De la source à l'embouchure, la vallée alluviale présente une grande variété de zones humides : les lacs, les étangs, les mares, les prairies humides, les tourbières, les forêts riveraines des cours d'eau permanents ou temporaires, les ripisylves désignant les formations boisées ou herbacées le long des cours d'eau, les marais (eau douce, saumâtre ou salée) les vasières...

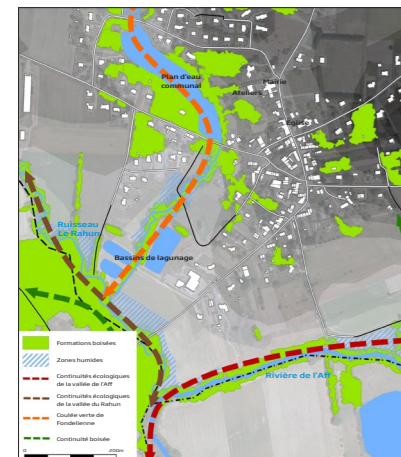
L'ensemble de ces milieux forment des continuités écologiques terrestres et aquatiques appelées aussi « trame bleue ». En milieu urbain, l'aménagement de ce ruban de verdure et d'eau peut être parcouru par des pistes piétonnes et cyclistes et forme alors une « coulée verte ».

Comment prendre en compte les zones humides dans le PLU ?

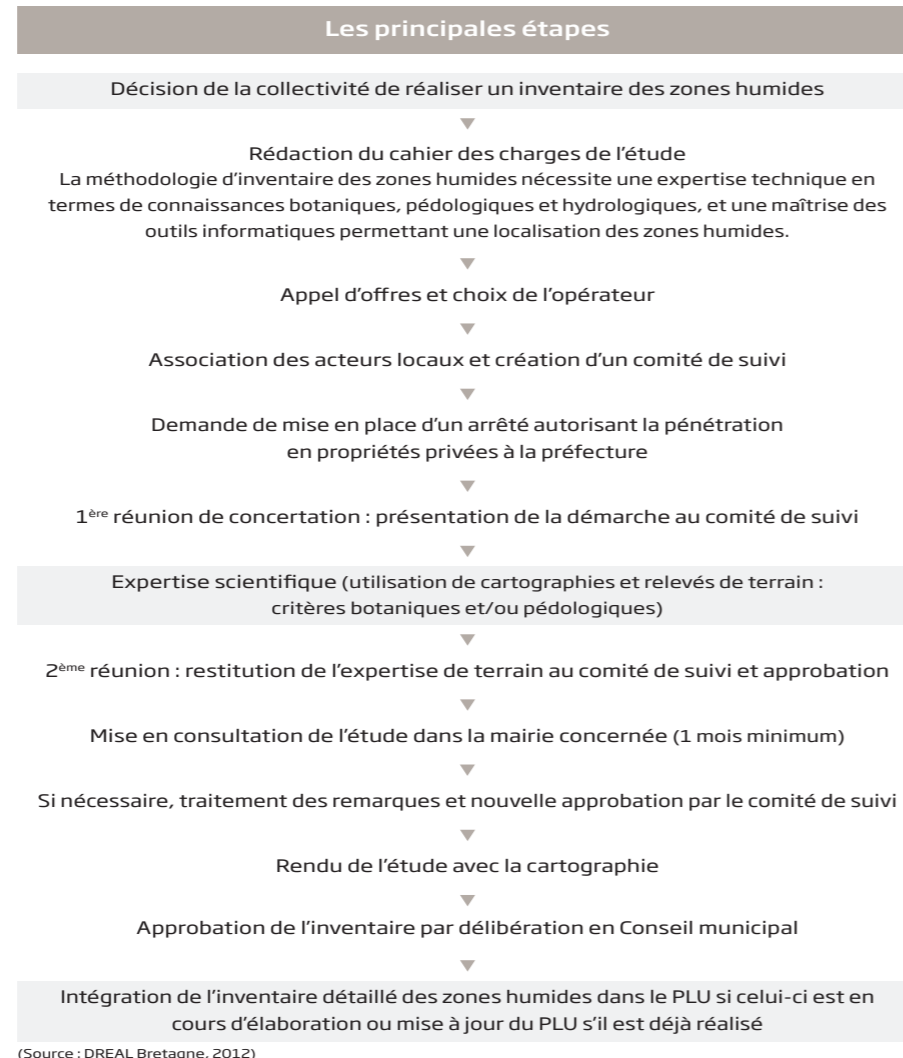
Les critères à retenir pour la définition et la délimitation des zones humides sont relatifs à l'hydromorphologie des sols (liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle) et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles (végétation spécifique des milieux humides). Les inventaires de zones humides sont confiés aux structures porteuses de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) mais, possibilité est donnée au SAGE de déléguer la réalisation de l'inventaire aux communes ou groupements de communes, tout en conservant la coordination et la responsabilité de la qualité de l'inventaire.



Végétation hygrophile marquée par la présence de touffes de joncs dans une zone humide



Cartographie des zones humides et identification de la trame bleue communale



Quelles recommandations pour aménager et valoriser les zones humides ?

L'aménagement de chemins de découverte ou de circulation interquartiers



Cheminement sur platelage, zone humide du Gôvro à Monterblanc

En amont de tout aménagement de chemins, une réflexion doit être menée afin de définir les objectifs du cheminement (récréatif, pédagogique, liaison interquartiers...), le type de fréquentation et les conditions de circulation (pédestre, vélo, praticable sur certaines périodes ou toute l'année...), les contraintes (portance du sol, présence d'espèces remarquables...).

• Un cheminement fauché ou broyé

Il s'agit de marquer le cheminement au seul moyen d'une coupe de la végétation avec éventuellement la mise en place de passerelles pour franchir les cours d'eau. Une telle conception permet de minimiser les impacts sur le milieu. A l'inverse, un tel cheminement est nécessairement peu ou pas fréquentable une partie de l'année.

• Un cheminement sur plaquettes de bois

Les travaux sont plus conséquents car ils nécessitent la préparation du fond de forme (nivellement, reprofilage), éventuellement la pose d'un géotextile (notamment si la portance du sol est faible) et la mise en place des plaquettes de bois sur une épaisseur d'environ 10 à 15 cm. Ce cheminement est cependant peu accessible aux personnes à mobilité réduite. La pérennité de ce type d'aménagement implique une recharge régulière en plaquettes. Coût moyen : 15€ / m².

• Un cheminement sur platelage

Un platelage est composé de pilotis assemblés au moyen de traverses. En circulation courante, deux types de plateaux sont en général utilisés : les standards (largeur 1,30 m environ) permettant le croisement d'un piéton et d'un fauteuil roulant, les surlargeurs (largeur de 1,80 m minimum) permettant à deux personnes en fauteuil de se croiser et pouvant ponctuellement servir de lieu d'arrêt (information, repos, contemplation, etc.). Ce type d'aménagement offre, dans la plupart des cas, un réel confort d'usage et permet en outre une fréquentation sans impact direct sur le milieu. Coût moyen : 150€ / m².

La restauration des mares

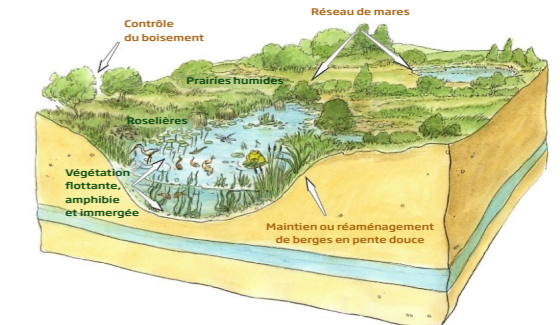
Les mares abritent une faune et une flore diversifiées et favorisent le développement d'espèces rares et parfois protégées. Elles ralentissent le ruissellement de l'eau à la surface des champs de culture et des prairies et contribuent également à l'épuration de l'eau en piégeant les sédiments et les polluants. Leur restauration s'effectue en différentes étapes :

• Observer l'environnement et aménager les abords de la mare

Si la mare est située dans un contexte hostile (cultures intensives, zones très urbanisées), il est alors nécessaire de prévoir une haie, un talus planté ou un fossé permettant l'épuration des eaux de ruissellement et offrant des conditions indispensables à l'alimentation, la reproduction et la circulation des espèces.

• Éclaircir la mare bordée d'arbres et d'arbustes pour trouver un équilibre entre ombre et lumière

La présence excessive d'arbres et d'arbustes autour d'une mare a plusieurs effets indésirables (disparition progressive de la végétation herbacée, comblement progressif de la mare à l'automne par les feuilles mortes, baisse du niveau d'eau par infiltration...).



Réseau de mares préservé (Source : CEN de la région Centre)



Mare forestière, bois de Cancouët à St-Gravé

• Curer la mare envasée

Au moment du curage, il convient de prévoir des profondeurs variées et notamment une zone profonde (80 cm minimum) afin d'éviter un gel complet l'hiver et une évaporation totale l'été. L'aménagement d'une partie de la mare doit se faire avec une pente douce et progressive favorisant l'installation de la flore et de la faune aquatique et permettant un accès aisé aux animaux.

• Sécuriser l'accès à la mare si nécessaire

• Ne pas introduire d'animaux et ne pas installer de plantes exotiques

La mare n'est pas un milieu convenable pour les poissons qui appauvrissent la faune (amphibiens, insectes...). Pour la flore, on peut laisser faire la nature et observer la colonisation progressive. Si besoin, on peut aussi installer quelques végétaux indigènes en vérifiant que les espèces ne sont pas envahissantes.

• Entretenir régulièrement les abords et la mare en évitant impérativement l'utilisation de pesticides